

---

---

Lettre L, page 113, ligne 10.

**L**E comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, répondit de la part du roi au vicomte de Stormont, ambassadeur d'Angleterre, le 8 juillet 1777 en ces termes : « Que sa majesté, fidèle à l'observation des traités, ne permettra rien qui pourroit y déroger ; & que sensible aux plaintes portées contre la conduite irrégulière de trois corsaires américains, *la Représaille*, *le Lexington*, & le *Dolphin*, elle en marquera son mécontentement, en ordonnant de séquestrer ceux de ces corsaires qui se trouveront dans les ports du royaume, pour être retenus jusqu'à ce qu'on puisse avoir des sûretés suffisantes, qu'ils retourneront en droiture en Amérique, sans inquiéter de nouveau les mers d'Europe ; que les ordres sont renouvelés non-seulement pour qu'on ne permette point la vente de prises que ces mêmes corsaires ou d'autres peuvent avoir amenées ou pourront amener par la suite, mais encore pour qu'on les fasse partir aussi-tôt que les vents & les circonstances du tems pourront le permettre ; que le même ordre s'étend à tout capteur indistinctement, & qu'il est